

Procès-verbal

Assemblée Générale du 21 mai 2008

Présents : P. Robyr, secrétaire général adjoint de la Ville de Chêne-Bougeries

Comité : A. Burri, D. de Castelberg, M. Fassbind, G. Bourquard, M. Honegger (PV),
J. Locher, F. Reverdin, G. Spescha, F. Lombard, O. Urfer

Vérificateurs : D. Serdaly

Membres : Les membres de l'association présents à l'assemblée sont estimés à 60 personnes.

Excusés : B. Grandjean-Kyburz (maire), E. Biedermann et F. Walpen (conseillers administratifs)
M. Rotschy, P. Dayer (vérificateur)

La séance est ouverte à 20h25 sous la présidence de Monsieur Jean Locher.

Le président salue la présence de Monsieur P. Robyr, secrétaire général adjoint de la ville de Chêne-Bougeries, qu'il remercie pour sa participation à notre assemblée.

Sont excusés les membres de l'AIC suivants : Mr Golay, Mr de la Bouchère, Mme Fivaz

1) Approbation du PV de l'Assemblée Générale précédente

Le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale du 9 mai 2007 est lu in extenso et à haute voix par G. Spescha. Cette dernière remercie le secrétaire de l'association, F. Reverdin, pour son procès-verbal.

Après lecture, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

2) Rapport du président

Le président J. Locher présente le rapport d'activité 2007/2008 à l'assemblée.

Le comité s'est réuni 4 fois durant l'année écoulée. Le repas annuel du comité a eu lieu le 29 janvier 2008 à la Cave Valaisanne.

Le 14 octobre 2007 a été organisé le repas automnal habituel. Pour cette édition, 8 ½ meules de fromage, 50 litres de soupe de courge, 600 crêpes, 8 kg de pain et environ 20 litres de vin ont été offerts par notre association aux conchois. Le comité remercie Mr. Thierry Magnin pour la fourniture des courges.

Les aménagements de la place de Conches sont terminés à satisfaction et embellissent l'entrée dans le quartier.

L'AIC participe activement à la mise en place du concept de Charte des Jardins et à l'aménagement du Rondeau des Bougeries, dont l'exposé en deuxième partie de l'Assemblée Générale rendra compte. A noter que l'installation d'une antenne de réception téléphonique par un opérateur privé sur le Rondeau a été abandonné.

Notre association a participé à l'exposition de la galerie de la Primaire du 1 au 16 mars 2007 dans le cadre de la promotion de la Charte des Jardins. Mr. F. Lombard présente succinctement les lignes directrices du concept (engagement moral) dont les objectifs principaux sont de maintenir la biodiversité et renforcer les liens entre voisins au sein d'un projet peu contraignant.

La Chorale de Conches souhaite prendre son indépendance. Après un soutien financier conséquent elle quitte notre association pour voler de ses propres ailes. Nous lui souhaitons bon vent pour la suite de ses activités.

L'AIC a demandé aux autorités la pose de 3 bancs dans le quartier et émis des doutes sur l'efficacité des seuils de ralentissement posés sur le chemin Georges Werner.

Notre association a été interpellée par Mme L. Berthoud afin de demander à la gérance de l'Etat la préservation (entretien ou déplacement en vue d'une mise en valeur) d'une sculpture située sur un terrain à l'angle Florissant/Conches.

L'AIC suivra de près l'élaboration du plan directeur communal et cantonal qui vise une densification des parcelles de plus de 5000 m2.

3) Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes

M. Fassbind présente l'état financier de l'association et les projets exécutés en 2007.

Le compte d'exploitation et le bilan de l'association sont présentés à l'Assemblée Générale, qui en prend connaissance. Le bénéfice de l'exercice 2007 se monte à 1'887 CHF. Le trésorier remercie les membres qui ont payé leur cotisation.

Le bénéfice est légèrement supérieur à l'année précédente du fait de la suppression de l'aide à la Chorale.

Les vérificateurs des comptes pour l'exercice sous revue étaient Messieurs Pierre Dayer et Denis Serdaly. Ce dernier présente le rapport à l'Assemblée Générale, qui en prend connaissance.

Les vérificateurs remercient le trésorier et recommandent l'acceptation des comptes.

4) Approbatons et décharge au comité

Après audition des différents rapports, le président demande à l'Assemblée Générale de bien vouloir voter l'approbation des rapports, des comptes et la décharge au comité.

VOTE : Les rapports sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

VOTE : Les comptes sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

VOTE : La décharge est votée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Le président remercie l'assemblée pour ces votes.

5) Fixation de la cotisation annuelle

Le président demande à l'Assemblée Générale de bien vouloir voter pour reconduire la cotisation annuelle de l'association à sa valeur de 10.- francs.

VOTE : Ce montant est voté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

6) Election du comité

Les membres suivants du comité démissionnent :

Monsieur M. de Gottrau

Les membres suivants du comité ne se représentent pas:

Mesdames M. Rotschy, V. Louis

Les membres suivants du comité se représentent:

Mesdames G. Bourquard, D. de Castelberg, G. Spescha

Messieurs A. Burri, M. Fassbind, M. Honegger, F. Lombard, J. Locher, F. Reverdin,
O. Urfer.

Nouvelles admissions au comité:

Madame P. Tosi

VOTE : Le comité est élu à l'unanimité.

Le président présente la liste des vérificateurs de comptes, soit Messieurs Denis Serdaly et Pierre Dayer, et demande de procéder à leur réélection.

VOTE : Les vérificateurs de comptes sont élus à l'unanimité.

Le président remercie l'assemblée pour ces votes.

7) Intervention du secrétaire général adjoint de la Ville de Chêne-Bougeries

Avant d'aborder le dernier point de l'ordre du jour, le président passe la parole à Mr Robyr, pour une intervention devant l'assemblée.

Mr Robyr informe les Conchois que le projet de construction d'un ilot en dur autour des places de parking dans le secteur Fossard / Bougeries est en cours afin de résoudre le problème des vitesses de circulation excessives en périodes nocturnes et le week-end.

Un projet de modération du trafic sur le chemin de Conches est également prévu, comportant un élargissement du trottoir et la pose de feux de signalisation à l'angle Conches / Florissant.

Le président remercie Monsieur P. Robyr pour son intervention.

8) Questions et divers

- Cyclistes: Un intervenant rappelle que Mr Rivoire s'était engagé à régler le problème du seuil en pavé au croisement Florissant / Colombe dont la hauteur est dangereuse pour la circulation à vélo. Mr. Robyr confirme que les travaux sont imminents. Il profite de l'occasion pour rappeler que l'ensemble de la signalisation routière est du ressort du canton (office cantonal de la mobilité).

- Chemin de Conches : Un intervenant demande dans quel délai les aménagements du chemin de Conches seront réalisés. Mr. Locher précise que les travaux sont décidés par le conseil municipal et que le délai dépend de la célérité de traitement du dossier.
- Parking : Une intervenante pose la question des camionnettes d'entreprises garées dans le quartier. Mr. Locher précise qu'il n'existe aucun moyen coercitif à ce sujet dès lors que le véhicule est immatriculé. Mr Robyr confirme les faits et fournit des explications complémentaires.
- Hélicoptères : Un intervenant évoque le problème du bruit des hélicoptères survolant le quartier de manière intensive. J. Locher indique que ce débat n'a pas eu lieu au sein du Comité mais que la Commune suit le dossier avec attention (cf. site internet). Le problème réside dans le fait que les voies aériennes restent relativement libres en dehors de la zone directe de l'aéroport.
- Ecole : Un intervenant demande confirmation que l'école attenante à l'école de Conches est bien prévue en autorisation de construire provisoire, soit pour une durée de 5 ans. L'AIC prend note de vérifier que la réglementation en vigueur soit respectée.
- Chemin de Conches bis : Une intervenante demande si le projet d'aménagement du chemin est consultable auprès de la Commune. Mr. Robyr confirme que les documents sont consultables sur simple coup de fil. Vu le nombre de personnes intéressées, Mr. Robyr demande à l'AIC d'organiser une séance conjointe. S'ensuit une discussion entre plusieurs intervenants d'où il ressort que les habitants intéressés doivent se fédérer et prendre contact avec Mr. Locher afin de rencontrer les autorités à ce sujet.
- Chemin de Conches ter : Un intervenant demande si le chemin de Conches est prévu en zone 30. Mr. Robyr précise que oui, mais sans les chemins privés.
- Sculpture : Un intervenant indique qu'une dame compteuse est intéressée par la sculpture du fait que de nombreuses histoires circulent à son sujet et propose la tenue d'un apéritif sur place. Mr. Locher précise que le terrain est privé.
- Chemin des Bougeries : Une intervenante fait part d'un gros problème de trafic au chemin des Bougeries. Mr. Robyr indique que les aménagements de modération du trafic sont en constante évolution (voire point 7). Mr. Locher demande si les places de parking sur le Rondeau seront supprimées. Mr. Robyr répond par l'affirmative.
- Bruit : Mr. Locher demande si les problèmes de bruit doivent faire l'objet d'une étude approfondie. L'estimation à main levée indique deux habitants intéressés. Cette proposition n'est finalement pas retenue. Un intervenant pense que les habitants doivent probablement pouvoir s'arranger entre eux.
- Substances prohibées : Une intervenante évoque un trafic de haschich au chemin Dupuis. Mr. Locher indique que cet état de fait est du ressort de la gendarmerie cantonale et qu'il faut les avertir si les preuves sont flagrantes. Mr. Robyr propose de rapporter ces informations à la séance qui aura lieu entre la police municipale et cantonale.

La séance est levée à 21h45.

Le président passe la parole à Messieurs Robyr et Lombard afin de présenter le concept architectural et paysagé du nouveau Rondeau des Bougeries.

Le président félicite et remercie Messieurs Robyr et Lombard pour leur exposé, et invite tous les participants à partager un verre, et à prolonger la discussion directement avec les intervenants et les membres du comité.